

# Bassin de la Sélune

N°22

## ACTUALITÉS...

### La Reine-des-prés *Filipendula ulmaria*

Les rives des cours d'eau et lieux marécageux sont les habitats de prédilection de la reine-des-prés car ses racines exigent un sol humide en permanence ou au moins une grande partie de l'année.

Sa tige de couleur pourpre, rouge vif pour les jeunes rameaux et ses feuilles, insérées par paires, apparaissent au printemps. Puis, au mois de juin, de longues grappes de fleurs couleur blanc crème ornent la plante.

Quand les conditions sont favorables, la Reine-des-prés tapisse le sol de manière spectaculaire. C'est une espèce très commune des zones humides.



### Ca sert à Coâ ?

#### La tisane de reine-des-prés

Faites bouillir 200 ml d'eau puis ajoutez les sommités fleuries et feuilles séchées de reine-des-prés. Laissez infuser une dizaine de minutes. Buvez une tasse de tisane de reine-des-prés plusieurs fois par jour en cas de troubles gastriques ou d'indigestion.



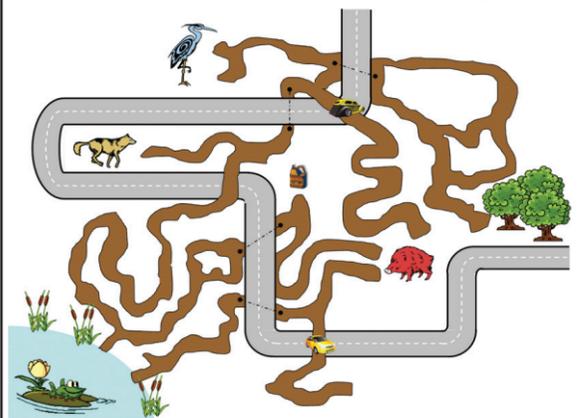
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Bien qu'elles ne couvrent que 3% du territoire français, les zones humides hébergent un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens et de poissons ! Cela mérite un minimum de protection non ?

## A VOUS DE JOUER !

### Sautillons peu, mais sautillons bien !

Après s'être reproduit avec succès, Jojo le crapaud doit, comme tous les ans, regagner la forêt où il passera l'hiver. Aide-le à trouver son chemin mais fait attention ! La route est longue et dangereuse. Heureusement, des crapauducs (passages souterrains) sont à ta disposition pour traverser les routes sans danger.



# La Lettre de la Sélune

## LE ZOOM DU MOIS...

## Les zones humides, un patrimoine utile !

Souvent considérées comme improductives et sans intérêt, les zones humides ont longtemps été asséchées pour les rendre cultivables ou constructibles. La destruction de ces milieux a conduit à des déséquilibres d'ordre écologique et leurs fonctionnalités n'étant plus réalisées, la France se heurte à des problèmes de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Malgré les réglementations pour la préservation de ces espaces, leur destruction continue.

### > Que sont les zones humides ?

Tout espace, qu'il soit exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre, de manière permanente ou temporaire qui peut présenter une végétation dominée par des espèces hygrophiles (roseaux, joncs...), c'est-à-dire, qui ont besoin d'eau pour se développer, est une zone humide.

### > Pas tant inutile que ça !

Les zones humides sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes à l'échelle planétaire.

Outre ce volet biodiversité, elles assurent 25% de l'alimentation des besoins mondiaux par les activités de pêche, de chasse et d'agriculture. Enfin, elles remplissent

des fonctions hydrologiques essentielles pour la vie sur terre.

### > Une prise de conscience collective !

En régression constante et menacées de disparition par les activités humaines, les zones humides bénéficient depuis peu d'une prise de conscience de leur intérêt.

A l'échelle internationale, les états, dont la France, se sont engagés à la conservation des zones humides au travers de la convention de Ramsar.

Localement, la protection de ces milieux a également trouvé un écho favorable auprès des collectivités.

Sur le bassin de la Sélune, ce sont déjà 30 communes qui se sont engagées dans l'inventaire et la préservation des zones humides dans leur document d'urbanisme.

### > Propriétaire d'une zone humide, que faire ?

Le code de l'Environnement prévoit un contrôle des actes pouvant porter atteinte aux milieux aquatiques et plus particulièrement aux zones humides.

Il instaure un régime d'autorisation ou de déclaration préalable pour tous travaux envisagés sur ces espaces. Ainsi, le curage, drainage ou remblai sont réglementés, voire interdits.

En terme de gestion, le pâturage extensif et la fauche permettent de maintenir le milieu ouvert en limitant le développement des espèces arbustives (saules, bourdaine...).

Pour la fauche, la faible portance du sol nécessite le plus souvent, l'utilisation d'engins spécifiques (pneus basse pression / pneus dou-

blés). L'utilisation d'un quad pour les petites parcelles est également envisageable.

Enfin, pour limiter l'impact de la fauche sur la biodiversité, cette dernière doit intervenir le plus tardivement possible.

### > Avez-vous entendu parler de l'exonération fiscale ?

La loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) prévoit une démarche communale d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) situées en zone humide.

Elle encourage les propriétaires à préserver ces milieux par la mise en place de gestions plus respectueuses de l'environnement. Volontaires, adressez-vous à votre mairie.

## LES ZONES HUMIDES, DES MILIEUX FAVORABLES À TOUS !

### Réservoir de biodiversité

Elles constituent des habitats uniques pour de nombreuses espèces animales et végétales souvent rares et protégées.

La raréfaction de ces milieux, nécessaires à leur alimentation et reproduction, entraîne une diminution inévitable de leurs effectifs.

### Usages socio-économiques

Elles accueillent certaines pratiques agricoles comme le pâturage ou la fauche, mais aussi d'autres activités économiques comme la chasse et la pêche.

Enfin, elles sont prisées pour les observations naturalistes et sont des supports d'actions pédagogiques.

### Fonctions hydrologiques

Elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en piégeant les polluants tels que les métaux lourds, les produits phytosanitaires, les nitrates et le phosphore.

Leur capacité à stocker et à restituer de l'eau permettent une atténuation des crues lors des épisodes pluvieux et le soutien à l'étiage des cours d'eau en période de sécheresse.

### L'épuration

### Le stockage